

Avis public



DÉROGATION MINEURE Nº DM 3003602075

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **12 janvier 2026**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13 665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour l'immeuble suivant :

Étude **Lieu de dérogation**
DM 3003602075 12 320, boulevard Gouin Ouest

Permettre, dans la zone C-6-373, pour un bâtiment commercial isolé, lot 1 170 237 :

- une largeur d'une allée de circulation projetée de 5,36 m au lieu du minimum requis de 6,5 m comme prévu à l'article 199 du Règlement de zonage CA29 0040,
- une longueur de 5,5 m pour la case de stationnement projetée no 4 au lieu du minimum requis de 7 m comme prévu à l'article 199 du Règlement de zonage CA29 0040,
- un nombre de cases de stationnement projeté réduit à 8 au lieu de 9, comme prévu à l'article 210 du Règlement de zonage CA29 0040.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois de décembre de l'an 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,

M° Jean-François Gauthier, MBA

/ae